

Rapport de branche des SSTI et Chiffres-clés

Lancement des enquêtes 2014 relatives à l'exercice 2013

Il existe une obligation légale, extensible aux Services, d'établir un rapport de la branche professionnelle des SSTI. Cette obligation relève des besoins des partenaires sociaux de la branche, mais constitue également une opportunité de fournir des informations sur le fonctionnement des SSTI et de valoriser le travail de ces derniers. La production d'un tel rapport est rendue possible par la mobilisation des Services qui consacrent du temps à la transmission de données.

Les retours de la dernière enquête ont couvert 57 % des SSTI, correspondant à 77 % environ des effectifs salariés, soit une mobilisation un peu plus importante que celle des années antérieures, mais qui demeure cependant encore insuffisante. Une meilleure participation cette année ne pourra que se traduire positivement pour que les Services soient encore mieux représentés.

Par ailleurs, de la pertinence des réponses obtenues dépendra la pertinence des travaux qui en découlent. De fait, ces derniers ne sauraient fidèlement refléter le réel si les données récoltées s'avéraient ne pas être totalement fiables.

Aussi le Cisme demande-t-il à ses adhérents de bien vouloir redoubler de vigilance, et de procéder à des contrôles de vraisemblance de leurs données avant de les faire remonter. Pour ce faire, MM. Julien et Tinel au Cisme se tiennent à la disposition des Services pour toute difficulté qu'ils pourraient rencontrer, et pour, éventuellement, les aider dans leurs propres processus de validation de leurs données.

Parution prochaine du rapport de branche relatif à l'exercice 2012

La 4^{ème} édition du rapport de branche confirme les tendances constatées au cours des années précédentes.

Un peu plus de SSTI (131) représentant 77 % des salariés couverts ont répondu au questionnaire. Il en ressort, notamment, les constatations suivantes :

1. La structure des effectifs salariés des SSTI continue à évoluer

Le nombre de médecins du travail, de secrétaires et d'assistantes médicales diminue. En contrepartie, le nombre d'infirmiers, d'AST et de pré-

venteurs augmente dans des proportions similaires. La branche se féminise encore un peu plus : le nombre de salariés femmes est passé de 80,6 % en 2011 à 80,9 %. La proportion de cadres est en légère diminution et la part des CDI augmente : 99,32 % en 2012 contre 99,19 % en 2011, avec une légère augmentation du pourcentage de personnel à temps plein qui dépasse les 65 %.

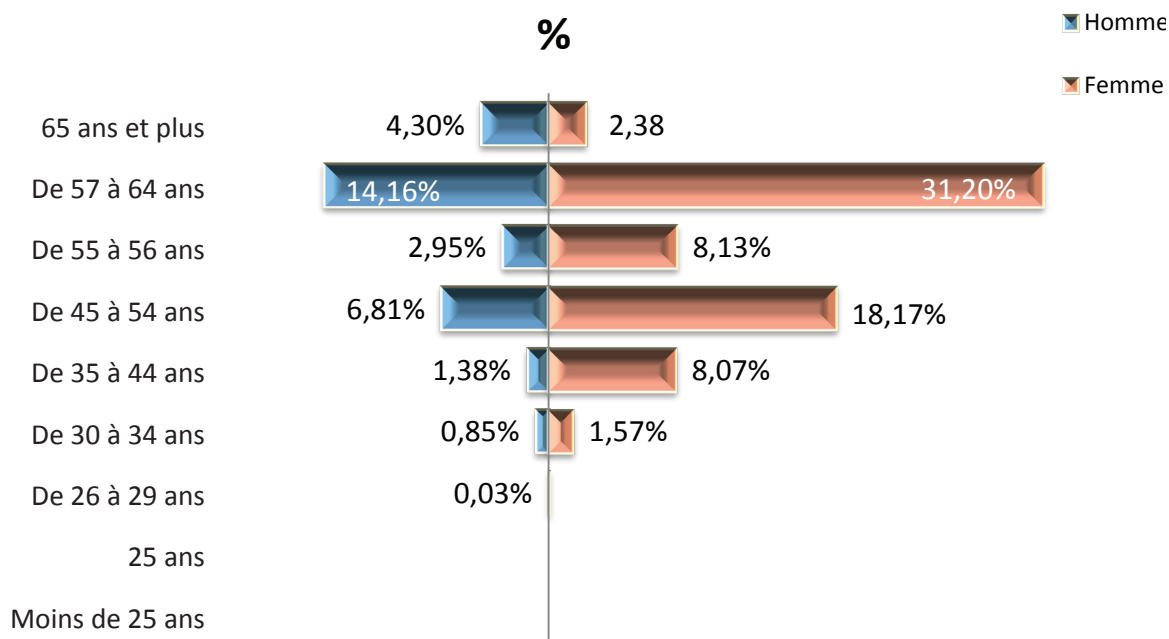
2. Les classes d'âge utilisées pour la présentation des pyramides des âges ont été modifiées par rapport à 2011, pour les adapter à celles qui sont retenues pour le diagnostic joint à l'Accord intergénérationnel signé dans la branche le 26 septembre 2013.

C'est ainsi que la classe des 55 à 64 ans a été éclatée en 55 à 56 et 57 à 64, et que la classe des 25-34 ans a été éclatée en 25 ans, 26 à 29, et 30 à 34.

Cette nouvelle présentation met en évidence que plus de 50 % des médecins ont plus de 57 ans. On constate également le vieillissement des médecins : aujourd'hui, près de 7 % ont plus de 65 ans.

Médecins du travail

5 191 personnes



3. Emploi des personnes en situation de handicap

L'obligation de 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap concerne les SSTI de 20 salariés et plus.

On constate en 2012 l'augmentation d'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que la diminution de la contribution à l'Agefiph.

Au total, 67,6 % des SSTI qui sont soumis à l'obligation d'emploi de personnel en situation de handicap n'ont pas à verser de contribution à l'Agefiph.

4. L'évolution de la masse salariale des Services

L'analyse de l'évolution de la masse salariale des SSTI, comme l'analyse de l'évolution du salaire moyen des cadres

et employés entre 2011 et 2012, met surtout en évidence une progression des effectifs des employés de l'ordre de 4,6 %, alors que l'évolution des effectifs des cadres se situe à + 0,7 %. Au total, la masse salariale brute des Services a progressé entre 2011 et 2012 de 4,6 %, dont 1,1 % résulte d'une évolution, en 2012, du volume des effectifs suivis.

	Masse sal. brute 2011 en M €	Masse sal. brute 2012 en M €	Variation 2012/2011	Ventilation de cette variation				
				Effet des primes	Effet de report des augmentations générales de 2011	Effet des augmentations générales 2012	Effet SNA	Effet de la variation des effectifs
Cadres	335,9	344,5	+2,56 %	+0,12 %	+0,11 %	+1,99 %	-0,41 %	+0,75 %
Employés	157,2	171,4	+9,07 %	+1,11 %	+0,11 %	+1,92 %	+1,30 %	+4,63 %
Ensemble du personnel	493,1	515,9	+4,63 %	+0,43 %	+0,11 %	+1,97 %	-0,85 %	+2,97 %

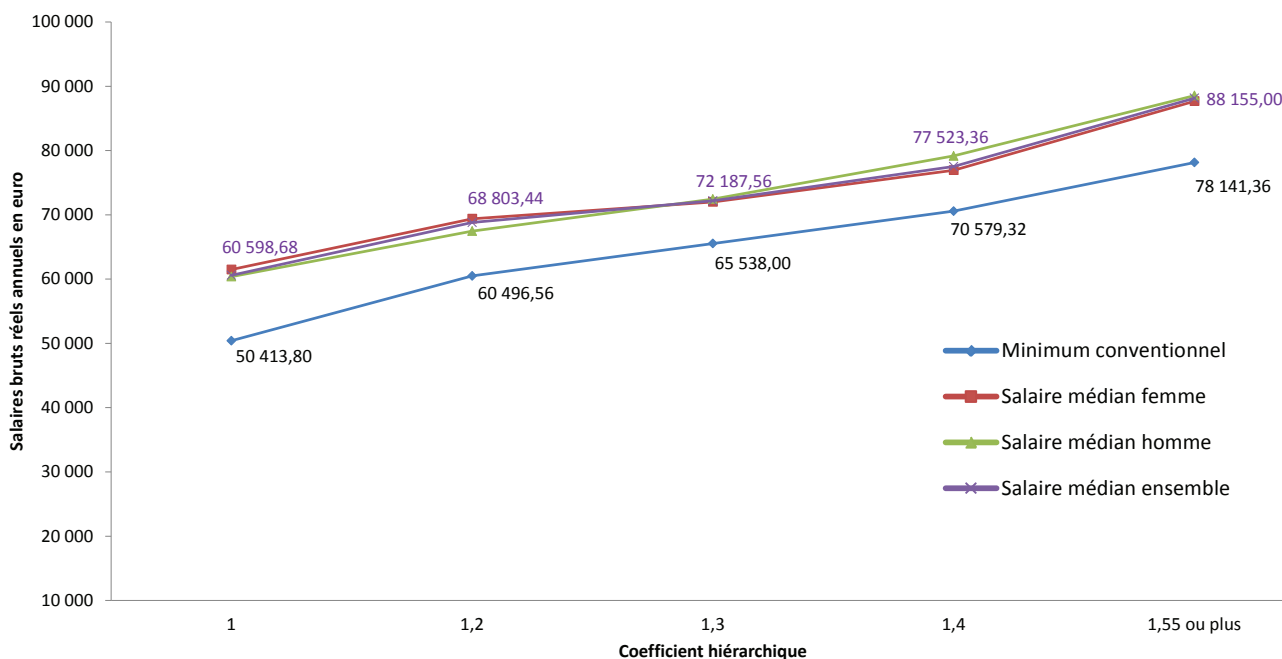
5. Les rémunérations médianes des différents groupes d'emploi ont été présentées en séparant la situation des hommes et des femmes. Cette présentation, nouvelle pour cette 4^{ème} édition

du rapport de branche, avait déjà été utilisée pour la présentation du diagnostic joint à l'Accord intergénérationnel de 2013. Elle permet de constater que, très globalement, à l'exception de quelques

cas particuliers, les salaires pratiqués dans la branche pour les hommes et les femmes sont très proches.



Évolution par coefficient hiérarchique des salaires bruts réels mensuels



6. Frais de santé

Les frais de santé font actuellement l'objet d'échanges avec les organisations syndicales pour notamment l'application des dispositions de la loi de

sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Le rapport de branche pour 2012 confirme le constat fait en 2011, à savoir que de l'ordre de 10 % des salariés ne font pas l'objet d'une couverture

collective et obligatoire de frais de santé. Les Services concernés auront à mettre en place une telle couverture pour le 1^{er} janvier 2016 (cf. page 14 de ce numéro). ■